

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 Juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six Juin, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2023

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Véronique MAFFREY, Annemieke SCHEENAERTS, Michel MANDRET, Jean-Luc PINGUET, Ludmila HEURION, Laëtitia GOARDET, Jocelyne BRETHERMÉ, Didier FERRE, Marie-Laure BOSSARD, Nicole MARANDEL, Jérôme DA SILVA, Jocelyne GROLLIER, Jean-Luc HOTTOT, Alexandre MANDRET

Etaient absents excusés : Yohan EVENO (Pouvoir donné à Fabrice CHABOT), Sonia TEILLET (Pouvoir donné à Marie-Laure BOSSARD), Aurélie RUNIGO (Pouvoir donné à Jean-Luc HOTTOT)

Etaient absents : Thibaut ODON, Mickaël MICHON

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mai 2023

- |   |                     |
|---|---------------------|
| 1 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Présentation et approbation du Projet d’Aménagement et de Développement Durable (PADD)..... | <i>Délibération</i> |
| 2 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Projet de transfert de la RD 87 dans le domaine public communal                             | <i>Délibération</i> |
| 3 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Sollicitation du fonds de concours 2023 .....   | <i>Délibération</i> |
| 4 – Mercredis de l’été : Tarifs applicables au bar des trois grands concerts en régie .....   | <i>Délibération</i> |
| 5 – Déclarations d’Intention d’Aliéner  |                     |
| 6 - Questions diverses  |                     |

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 Mai 2023,

1 – Les Sables d’Olonne Agglomération : Présentation du Projet d’Aménagement de et Développement Durable (PADD)

M. le Maire et Mme Gwenaëlle Corriou présentent le PADD tel qu’annexé

M. Jean-Luc Hottot indique que la politique des déchets n’est pas entendue de la même façon par toutes les communes membres

M. le Maire confirme qu’il s’agit d’un cadre idéal mais que ce ne sont que des grandes lignes pour le moment. Il n’est pas envisagé d’extension des zones urbanisées mais plutôt des réaménagements. Les propriétaires sont incités à diviser. Des orientations seront données dans les zones à protéger pour le bourg et quelques villages car le développement ne correspond pas toujours à l’architecture initiale. La gare d’Olonne est un atout pour la commune bien que sa desserte sera traitée mais n’est pas une priorité immédiate de l’agglo.

Le conseil municipal à l’UNANIMITE valide le PADD tel que présenté et annexé

## 2 – Voirie : Projet de transfert de la RD 87 dans le domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle que La Commune de l'Île d'Olonne en concertation avec les services du Conseil Départemental souhaitent apporter une meilleure lisibilité au patrimoine routier existant et permettre la réalisation de travaux d'aménagement de voirie en lien avec Les Sables d'Olonne Agglomération. Plusieurs sections de Routes Départementales se situent dans le tissu urbain ou en périphérie directe de la Ville de l'Île d'Olonne. Dans le cadre des réflexions pour requalifier ces tronçons routiers en voie urbaine, ceux-ci sont restés en attente de transfert dans le Domaine Public Communal.

Afin de poursuivre plusieurs projets, dont certains d'intérêt communautaire (Plan Vélo), et d'aménager la voirie pour lui rendre un caractère plus urbain (réduction de la vitesse, sécurisation des cycles et piétons, mise en valeur du patrimoine bâti et naturel jouxtant ces tronçons routiers), le transfert de domanialité du Conseil Départemental vers la Commune de l'Île d'Olonne est indispensable. Pour ces raisons, et à l'initiative de la commune de l'Île d'Olonne, le Conseil Départemental propose le déclassement de la voie suivante :

- RD 87 (entre les points de repère PR11+860 à 13+057 sur 1830 ml et de PR10+604 à 11+860 sur 1280 ml) correspondant à la liaison entre la commune de l'Île d'Olonne et la ville des Sables d'Olonne pour un linéaire de 3 110 m à savoir :
  - Du pont de Champclou, chemin de Ceinture, Rue Georges Clemenceau jusqu'à raccordement sur la RD38 – 1 830 m,
  - Rue des Aubépines – 1 280 m.

Dans le cadre de ces déclassements, afin de compenser les frais inhérents à la remise en état de ces voies, le Conseil Départemental prévoit une subvention au profit de la Ville de l'Île d'Olonne à hauteur de 101 000 € H.T. A noter que le tronçon de RD87 situé entre le Pont de Champclou et la RD 38 (1 830 m) est considérée comme une voie d'intérêt communautaire car il relie les communes des Sables d'Olonne et de l'Île d'Olonne. Suite au déclassement du patrimoine routier Départemental, ce tronçon sera directement rétrocédé de la commune de l'Île d'Olonne à l'Agglomération des Sables d'Olonne. Ce nouveau transfert du patrimoine routier communal vers le patrimoine routier intercommunal s'accompagnera d'une subvention de 24 000 € H.T au profit des Sables d'Olonne Agglomération.

M. Jean-Luc Hottot interrogé sur le bénéfice à récupérer ces voiries

M. Thierry Monnereau indique que cela ne change rien pour la commune et que des réfections de voirie sont en attente de confirmation écrite de l'agglomération pour les Aubépines. Le réseau routier ainsi refait est plutôt satisfaisant. La Rue des Fossardières est suant à elle programmée pour Septembre/Octobre.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide ce projet de transfert

## 3 – Les Sables d'Olonne Agglomération : Sollicitation du fonds de concours 2023

Monsieur le Maire rappelle que Les Sables d'Olonne Agglomération attribue un fonds de concours aux communes membres afin de favoriser l'investissement communal. Pour l'année 2023 il est sollicité ce fonds de concours pour les travaux de réaménagement de la Rue de la Salorge et du logis des Marais comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Maitrise d'oeuvre	22 453,43 €	Conseil Départemental	50 000,00 €
Travaux	298 360,00 €	Fonds de concours LSOA	126 970,00 €
Coordination SPS	1 500,00 €	Financement municipal	146 343,43 €
TOTAL	322 313,43 €	TOTAL	323 313,43 €

Le conseil municipal valide cette sollicitation à l'UNANIMITE

#### 4 - Mercredis de l'Eté : adoption des tarifs pour le bar public

M. le Maire rappelle que l'organisation de cette manifestation est gérée en régie par les services municipaux. Cela entraîne une gestion particulière des recettes et dépenses et il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs qui seront applicables au bar public et proposés comme suit :

Coca-cola	2€		
Schweppes	2€	Paquet de chips	2€
Jus d'orange	2€	Sandwichs	4€
Eau	1€	Crêpes	2€
Vin	2€	Cornet de glace	2€
Bière	3€	Glace à l'eau	2€

Le conseil municipal valide cette proposition à l'UNANIMITE

#### 5 - DIA

Monsieur le Maire présente les D.I.A. auxquelles il n'a pas donné suite en vertu des délégations accordées par le conseil municipal

- AE 138: Habitation + Terrain - 5 Rue des Salicaires
- AL 300 : Habitation + Terrain - 4 Rue de la Burelière
- AC 394 : Terrain - 14 Rue des Acorus
- AC 393: Terrain - 12 Rue des Acorus
- AK 65, 66, 57 : Habitation + Terrain - 2 Impasse des Tamaris
- AL 70,71,275, 351 : Habitation + Terrain - 15 Rue de la Burelière
- AC 146 : Habitation + Terrain - 17 Rue du Hameau du Clocher
- AL 281 : Habitation + Terrain – 1 Impasse du Chacile
- AH 164 : Habitation + Terrain – 1 Rue de la Comète
- AC 23 : Habitation + terrain – 12 Rue du Pré Neuf
- AK 60 : Habitation + Terrain – 31 Rue Georges Clémenceau
- AH 222 : Habitation + Terrain – 15 Rue du Grand Chariot
- AN 140 : Habitation + Terrain – 45 Rue des Mouettes

#### 6 - Questions diverses

- Mme Annemieke Scheenaerts interroge le conseil municipal sur les présences lors des prochains mercredis de l'été rappelant toute l'importance de la présence de chacun
- Mme Laetitia Goardet rappelle que la soirée Guinguette est organisée par l'ACAIO donc les commerçants et artisans de la commune et non pas uniquement par les commerçants tel que cela a été écrit sur les flyers. Mme Annemieke constate en effet cette erreur et s'en excuse auprès des artisans
- M. le Maire indique qu'après avoir été très vigilants sur les équipements abandonnés tels que les voitures et mobil homes il s'agit désormais d'avoir une politique plus attentive sur les clôtures et les carports
- L. Thierry Monnereau, adjoint en charge des travaux indique que la réception des travaux de l'église a été faite à l'exception de réserves car les portes sont en cours de réalisation, la sacriste doit connaître des aménagements complémentaires et le grand vitrail est en attente

de pose. D'autre part le garde-corps qui protégera les visiteurs du clocher est en cours de fabrication.

- M. le Maire indique recevoir le lendemain les agriculteurs afin d'organiser les mesures nécessaires à empêcher l'entrée des gens du voyage sur les parcelles agricoles.
- M. le Maire indique également que le retard initial dans la fauche des banquettes et fossés est en train de se rattraper
- Il indique recevoir prochainement les professionnels de santé de l'Espace santé afin de faire le point sur les charges appelées
- Mme Maryse Soudain rappelle que la remise des chèques cadeaux aux enfants de CM2 a été faite et que 19 élèves sur 22 se sont déplacés pour cette remise. Le lien établi avec le passeport du civisme a vraisemblablement favorisé ce temps d'échange.
- Mme Maryse Soudain rappelle également que la Bibliothèque propose de nombreuses activités, qu'il est désormais possible de boire un café ou thé sur place et que des soirées d'échange autour de lectures seront mises en place prochainement.